



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 7 février 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu et madame France D'Amour, greffière.

Est absent, le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA 18-02-07-01** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'**ouvrir** la séance à 13 h 30.

**Proposition adoptée.**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA 18-02-07-02** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'**adopter** l'ordre du jour en ajoutant le point suivant : 13.1. « Ouations Vaudreuil-Soulanges : information ».

**Proposition adoptée.**

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

3.1.1 **DÉPÔT D'UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES : AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 17-12-07-19 de la MRC demandant la tenue d'une audience publique sur le projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a reçu le mandat de tenir des audiences publiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a intérêt à déposer un mémoire lors des audiences publiques;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire numéro 02-400-00-419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-03** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu



**d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à produire un mémoire et de le déposer au BAPE;

**de mandater** une firme spécialisée en environnement pour appuyer l'administration dans la rédaction du mémoire pour un montant maximum de 24 999 \$, toutes taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

### **3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2018 : ADOPTION**

**CA 18-02-07-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 17 janvier 2018 tel que présenté.

**Proposition adoptée.**

### **4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET DES INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

### **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

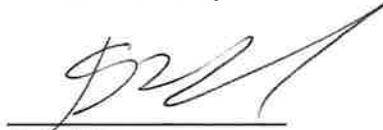
#### **5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

##### **5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE**

**CA 18-02-07-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 18-02-07 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-02-07, le tout en fonction du budget adopté ».

  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

#### **5.1.2 APPUIS, PUBLICITÉS, COMMANDITES ET INVITATIONS**

##### **5.1.2.1 PROJET DE DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER - REQUÊTE À 151 MAIRES ET PRÉFETS DU QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe qu'à la suite de la dénonciation de plusieurs municipalités et de MRC au projet de dépotoir nucléaire à Chalk River, aucune information, ni suivi n'est disponible. Une lettre du préfet sera émise à l'endroit de l'Agence internationale de l'énergie atomique réitérant la demande d'appliquer les normes sur les déchets nucléaires dans ce projet.



### 5.1.2.2 RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA – MILIEUX HUMIDES – FINANCEMENT DES NOUVELLES RESPONSABILITÉS : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

### 5.1.2.3 RÉSOLUTION DE LA MRC DES LAURENTIDES – DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REPOUSSER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2018 AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 LE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC des Laurentides demandant au gouvernement du Québec de repousser du 1<sup>er</sup> février 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a dévoilé son nouveau programme d'aide financière pour soutenir la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal le 9 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour le dépôt des demandes a été fixée au 1<sup>er</sup> février 2018 créant ainsi un court délai pour les municipalités et les MRC afin de s'unir pour la réalisation de projets communs;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'appuyer** la MRC des Laurentides dans sa demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Martin Coiteux, de repousser du 1<sup>er</sup> février 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2018 le délai pour le dépôt des demandes d'aide financière en lien avec la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

**Proposition adoptée.**

## 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

### 5.2.1 ACTE DE SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC ET BELL CANADA : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire d'un immeuble sis au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, désigné comme étant le lot numéro 5 755 429 au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

CONDISÉRANT QU'Hydro-Québec dispose actuellement de lignes de distribution d'énergie électrique et que Bell Canada dispose quant à elle de lignes de télécommunication à l'intérieur de l'assiette du lot numéro 5 755 429;

CONSIDÉRANT QUE ces installations d'Hydro-Québec et de Bell Canada alimentent actuellement l'immeuble de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu



**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** un acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur des sociétés Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 5 755 429, et ce, conformément à la description technique préparée en date du 2 octobre 2017 par monsieur Benoît Rolland, arpenteur-géomètre, sous le numéro 17678 de ses minutes.

**Proposition adoptée.**

### **5.3 BÂTIMENTS**

Aucun sujet traité.

### **6. COMMUNICATION**

Aucun sujet traité.

### **7. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet traité.

### **8. SÉCURITÉ**

#### **8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **8.1.1 RÉOLUTION DE LA MRC DES LAURENTIDES – AUGMENTATION DES COÛTS DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### **8.2 SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucun sujet traité.

#### **8.3 SÉCURITÉ CIVILE**

##### **8.3.1 BUREAU TEMPORAIRE D'AIDE AUX SINISTRÉS DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (MSP) - MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : SUIVI**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que le ministère de la Sécurité publique (MSP) a offert un bureau temporaire d'aide aux sinistrés à la suite de la demande de la MRC et des municipalités. Le bureau était situé au Pôle civique de la MRC les 1<sup>er</sup> et 2 février 2018. Puisque plusieurs citoyens n'ont pu obtenir de rendez-vous en raison d'un seul agent disponible, le MSP offre deux journées supplémentaires les 8 et 9 février 2018 et quatre agents seront disponibles.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, remercie madame Carole St-Yves, attachée politique de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et députée de Soulanges, et monsieur Stéphane Labrie, attaché politique de madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, pour leur intervention auprès du MSP pour l'obtention de journées supplémentaires et de leur présence aux journées du bureau temporaire d'aide aux sinistrés.

### **9. COUR MUNICIPALE**

Aucun sujet traité.



## 10. ENVIRONNEMENT

### 10.1 COURS D'EAU

#### 10.1.1 DÉGLAÇAGE DE CERTAINS COURS D'EAU AUX LIMITES DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-CLET ET SAINTE-MARTHE POUR RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATIONS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la compétence exclusive de la MRC sur les cours d'eau en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) ;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative à la gestion des cours d'eau prévoit que la MRC peut réaliser des actions ou des mesures préventives sur les cours d'eau telles que déglacer les ponceaux et les cours d'eau avant la crue printanière;

CONSIDÉRANT QUE la fonte printanière rapide dans les champs agricoles est en partie responsable des inondations survenues à la municipalité de Saint-Clet en 2014;

CONSIDÉRANT QUE le déglacement des Branches 2A et 3 du cours d'eau du Domaine, du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau, de la Branche 21 de la rivière La Raquette et de certains fossés aux limites, entre les municipalités de Sainte-Marthe et de Saint-Clet, permettrait de réduire la quantité d'eau qui transite vers le sud par la municipalité de Saint-Clet;

CONSIDÉRANT QUE le déglacement doit se réaliser avant la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure une entente avec les municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Marthe sur la gestion de ces travaux de déglacement qui porte sur les responsabilités respectives des parties et sur la répartition des coûts;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**

APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'autoriser** le déglacement préventif des Branches 2A et 3 du cours d'eau du Domaine, de la Branche 21 de la rivière La Raquette et du cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau et certains fossés du secteur entre les limites des municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Marthe afin de réduire les risques d'inondations à la municipalité de Saint-Clet;

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **signer** une entente avec les municipalités de Saint-Clet et de Sainte-Marthe;

**de facturer** le Bassin 2 (Rigaud : 19,80 %; Saint-Lazare : 5,22 %; Sainte-Justine-de-Newton : 11,48 %; Sainte-Marthe : 57,21 %; Très-Saint-Rédempteur : 2,26 % et Vaudreuil-Dorion : 4,03 %) concerné par les travaux lorsque le déglacement touche la Branche 21 de la rivière La Raquette; et

**de facturer** le Bassin 3 (Coteau-du-Lac : 19 %; Saint-Clet : 46,17 %; Saint-Lazare : 11,65 %; Sainte-Justine-de-Newton : 6,52 %; Sainte-Marthe : 16,67 %) concerné par les travaux lorsque le déglacement touche les Branches 2A et 3 du cours d'eau du Domaine et le cours d'eau Jean-Baptiste-Marleau.

**Proposition adoptée.**

### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

### 10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT





### 10.3.1 PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TERMINAL D'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT AÉROPORTUAIRE À MONTRÉAL-EST PAR LA CORPORATION INTERNATIONALE D'AVITAILLEMENT DE MONTRÉAL (CIAM) : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT la tenue des audiences publiques pour le projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est par la CIAM;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à alimenter en carburant des compagnies aériennes actives dans les aéroports internationaux Pierre-Elliott-Trudeau situé à Montréal, MacDonald-Cartier situé à Ottawa et Pearson situé à Toronto;

CONSIDÉRANT QUE le pipeline Trans-Nord sera utilisé dans ce projet;

CONSIDÉRANT la position de la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la protection des prises d'eau potable relatives aux pipelines dans le cadre des projets Enbridge et Énergie-Est;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, l'Office national de l'énergie (ONE) n'exige aucun critère de performance par rapport à la protection des prises d'eau potable en cas de déversement dans les cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le pipeline de Trans-Nord traverse le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la rivière des Outaouais;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à déposer un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre des audiences publiques pour le projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est par la CIAM.

**Proposition adoptée.**

### 10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

## 11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

#### 11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

##### 11.1.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE - RÈGLEMENT NUMÉRO 529-12

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 529-12 a pour objet de modifier le Règlement relatif au zonage numéro 529;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 529-12 de la municipalité de Saint-Zotique indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-02-07-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 529-12 de la municipalité de Saint-Zotique.

**Proposition adoptée.**



## 11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

Aucun sujet traité.

## 12. DÉVELOPPEMENT

### 12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### 12.1.1 PARTENARIATS MUNICIPAUX POUR L'INNOVATION EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL (PMI-DEL) : SUIVI

Monsieur Simon Richard, conseiller en communication, responsable des relations avec le milieu, fait un retour sur la dernière mission du programme Partenariats municipaux pour l'innovation en développement économique local ayant eu lieu du 26 janvier au 6 février 2018.

### 12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

## 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 13.1 OVATIONS VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que la MRC de Vaudreuil-Soulanges est en nomination pour le prix Ouations avec son Pôle civique.

## 14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

## 16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**CA 18-02-07-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

**que** la séance soit levée à 14 h 35.

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier